

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 02 février 2026**

**DATE DE LA CONVOCATION**

26 janvier 2026

*Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 28

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 3

Total votants : 31

***CONSEIL COMMUNAUTAIRE***

***Séance du 02 février 2026***

L'an deux mil vingt six

Et le 02 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :-**

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy) a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson),

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),

Michel LAURENT a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-**

**Membres Titulaires absents ou excusés :**

Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan),

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Monsieur Laurent ALLANIC a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération 041-017-2026**

**Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer l'avenant n°1 à la convention d'animation du Programme d'Études Préalables (PEP) des Vals du Blésois (2023-2026).**

Monsieur Didier HEITZ, Vice-président en charge de l'aménagement et infrastructures, rappelle que dans le cadre de la compétence GEMAPI, par délibération en date du 22 novembre 2022, la Communauté de communes du Grand Chambord s'est associée à Agglopolys, les Communautés de communes des Terres du Val de Loire, de Beauce Val de Loire, et du Val d'Amboise dans une démarche de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur ces territoires.

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), proposé par l'État, est un outil opérationnel de gestion intégrée du risque inondation. Il ouvre le droit à des subventions de l'Etat (FPRNM : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) et

de l'Europe (FEDER : Fonds européen de développement régional) pour mettre en œuvre des actions de prévention du risque d'inondation. Il se décompose en deux phases :

- Le Programme d'études préalables (PEP) : l'objectif est de réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire. Sa durée peut être de 4 ans maximum ;
- Le PAPI, de 6 ans maximum, est dédié à la finalisation des études opérationnelles et aux travaux ;

Il rappelle que l'Établissement Public Loire a été désigné comme structure porteuse pour coordonner le précadrage et les études préalables, financés conjointement selon une répartition fondée sur la population et la superficie en zones inondables.

Il rappelle que le Programme d'Études Préalable (PEP) des vals du Blésois a permis d'élaborer un diagnostic complet du territoire, d'organiser la concertation avec les acteurs locaux et de définir une stratégie de prévention des inondations validée le 12 février 2025. Depuis cette étape, le démarrage de plusieurs actions a pu être coordonné, parmi lesquelles :

- Modélisation des scénarii majorants d'inondation de la Cisse, du Beuvron, du Cosson et de la Loire ;
- Étude globale concernant le ruissellement, lancement prévu en février ou mars 2026 ;
- Installation de repères et d'échelles de crue ;
- Création d'un support de communication visuelle (panneau d'exposition PEP-PAPI) ;
- Conception du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) d'Agglopolys et mise en place d'une plateforme numérique PICS ;
- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité pour des infrastructures et bâtiments publics en zone inondable ;

Parmi les 52 actions constituant le stratégie, 40 % sont débutées.

Pour faire face à la charge de travail ainsi qu'aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certaines actions, notamment financier, les EPCI et la structure en charge de l'animation ont souhaité ajuster le programme d'actions. En conséquence, la signature d'un avenant prolongeant la durée de la convention d'animation s'avère nécessaire.

L'avenant n°1 à la convention d'animation du PEP des Vals du Blésois intègre les éléments suivants :

- la prolongation de la convention pour une durée supplémentaire de trois ans, portant son échéance au 7 mars 2029 ;
- une nouvelle répartition des dépenses entre les EPCI signataires, intégrant désormais les charges de fonctionnement – absentes de la convention initiale – notamment le loyer des locaux de l'Établissement public Loire à Blois, réparti au prorata du temps de travail consacré à l'animation du PEP ;
- une évolution financière comme suit :

EPCI	Part pop. Z.I. (50%)	Part surf. Z.I. (25%)	Part pot. fiscal (25%)	Total 2023-2026	Total 2026-2029
CA Blois – Agglopolys	51 %	32 %	27 %	12 048,87 €	15 093,75 €
CC Beauce Val de Loire	2 %	9 %	11 %	1 795,26 €	2 250,00 €
<b>CC Grand Chambord</b>	<b>5 %</b>	<b>16 %</b>	<b>24 %</b>	<b>3 793,62 €</b>	<b>4 687,50 €</b>
CC Terres du Val de Loire	7 %	23 %	18 %	4 102,02 €	5 156,25 €
CC Val d'Amboise	35 %	20 %	20 %	8 260,23 €	10 312,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>30 000 €</b>	<b>37 500,00 €</b>

Z.I. : Zone Inondable

Par conséquent, le budget annuel maximum de la part d'animation du PEP des Vals du Blésois pour le Grand Chambord évolue de 1 264,54 € (période mars 2023 > mars 2026) à 1 562,50 € (période avril 2026 > mars 2029).

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'animation du Programme d'Études Préalables (PEP) des Vals du Blésois (2023-2026) tel que présenté en annexe 8 ;
- De l'autoriser (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant n°1 à la convention et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

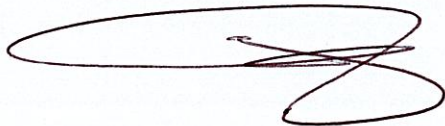
- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'animation du Programme d'Études Préalables (PEP) des Vals du Blésois (2023-2026) tel que présenté en annexe 8 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant n°1 à la convention et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Laurent ALLANIC



Le Président

Gilles CLEMENT

